

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Taux de départ volontaire du personnel régulier 2017-2018

du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Projection annuelle selon les mouvements depuis le début de l'année financière (source : DGOA / DPSAIG)

Secteur	Retraite	Mutation	Démission	Total (12 mois)	Projection annuelle		Projection annuelle	
					Total estimé	Moyenne de population	Taux de départ volontaire	Taux de mutation
	A	B	C	D = A + B + C	E = D / 12 * 12	F	G = E / F * 100	H = B / 12 * 12 / F
Total	31	128	24	183	183	983,4	18,61%	13,02%

Les taux pour le personnel régulier sont calculés par les formules suivantes du Secrétariat du Conseil du trésor :

$$\text{Taux de départ volontaire : } \frac{(\text{Retraite} + \text{Mutation sortie} + \text{Démission}) \times 100}{\text{Moyenne de population}}$$

$$\text{Taux de mutation : } \frac{\text{Mutation sortie} \times 100}{\text{Moyenne de population}}$$

Moyenne de population: Cet indicateur correspond à la moyenne du nombre de personnes à l'emploi aux paies 6 ou 7, 12 ou 13, 20 ou 21, 26 ou 27 et aux 1^{er} avril de l'année budgétaire visée.